

PROENCIA

Des fonds propres pour le développement des Très Petites Entreprises Régionales

Filiale de la société anonyme PROXIPACA Finance et créée sur l'initiative de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse Réunion et de la Caisse des Dépôts et Consignations, **PROENCIA est l'instrument de capital risque dédié aux Très Petites Entreprises.**

La cible de PROENCIA, ce sont :

- les TPE de la région PACA de moins de 11 salariés, constituées en sociétés de forme SARL, SAS ou SA,
- de tous secteurs d'activité (industrie, commerce et service),
- en phase de création, de développement ou de reprise,
- présentant un projet de développement cohérent générant de l'activité, de la valeur ajoutée, de l'emploi, de l'innovation technique, commerciale, organisationnelle ...

PROENCIA intervient en fonds propres, c'est à dire sous la forme d'une intervention en capital **toujours minoritaire** (entre 10 et 40 % du capital social) et d'un prêt participatif, pour un montant maximum de 45 000 € lors d'une première intervention avec la possibilité d'une seconde intervention ultérieurement ; l'encours unitaire global étant limité à 75 000 €.

PROENCIA intervient en fonds propres pour contribuer en tant qu'actionnaire au même objectif que le dirigeant : développer le projet de l'entreprise.

PROENCIA souhaite donc apporter sa propre contribution à la réussite de ce projet dont elle a fait valider la qualité par son Comité d'Investissement.

PROENCIA ne se substitue en aucun cas au dirigeant qui reste maître de la stratégie et de la gestion de l'entreprise.

Précisément, la contribution de PROENCIA au projet de développement consiste à :

❶ **Accorder un financement pérenne** : PROENCIA intervient pour un minimum de cinq ans.

❷ **Renforcer le haut de bilan de l'entreprise pour créer un « effet de levier »** :

- en améliorant la rentabilité financière de l'entreprise grâce à une augmentation de la rentabilité économique
- en favorisant la mise en place de financements extérieurs notamment bancaires

Siège Social : 29 Cours Pierre Puget – 13006 MARSEILLE

Tel : 04.88.66.90.95 – Fax : 04.88.66.90.09

SA au capital de 4 575 000 Euros – RCS Marseille B 434 895 413



**Des fonds propres pour le développement
des Très Petites Entreprises Régionales**

③ **Financer des besoins liés à la croissance** non couverts ou partiellement par les partenaires classiques de l'entreprise (banques, organismes publics.) comme le Besoin en Fonds de Roulement ou certains investissements immatériels (dépenses commerciales, frais de R & D non retenus par l'ANVAR....).

④ **Apporter sa caution au projet en tant que partenaire financier reconnu** : PROENCIA est une filiale de la CEPAC, de la CDC et du Conseil Régional. Cette présence au capital permettra à la fois de « rassurer » sa banque, ses clients, ses fournisseurs ou ses partenaires commerciaux mais aussi de bénéficier de « l'effet réseau » lié à l'intervention de PROENCIA : mise en relation avec d'autres affiliés du pôle PROXIPACA, informations juridiques et financières ...

⑤ **Proposer l'accompagnement de l'Institut Régional pour la Création d'Entreprise** pour la construction de tableaux de bord adaptés au pilotage de son projet tout en bénéficiant de la dynamique de groupe des affiliés de PROENCIA.

⑥ **Offrir la possibilité**, selon les besoins ultérieurs, **d'une intervention de l'une des autres sociétés du pôle PROXIPACA** (SAMENAR) ou du groupe VIVERIS (Sud Capital – Viveris Management)

- Pour tout renseignement complémentaire :
Christine CERRATO, Directeur des Participations de PROENCIA
Tel : 04 88 66 90 95